



ENREGISTRÉ A LA PRÉFECTURE

LE: 13 OCT. 2022

## DÉLIBÉRATION N°2022/077

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi trente septembre deux-mille-vingt-deux à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Marie-Françoise LOISON, Françoise UNDERWOOD, Christine LEDUN, Messieurs Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Jean-François MAYER, Pierre PELTIER, François ROGER, Jean-Claude WEISS

#### REPRÉSENTÉS :

- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Madame Martine VIALA (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Madame Blandine LEFEBVRE)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Elisa CAVELIER
- Madame Anne-Emilie RAVACHE
- Monsieur Eric HERBET
- Monsieur Laurent JACQUES
- Monsieur Jacques DELLERIE

**OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT – COMPTE-RENDU**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,



- Vu le décret n°85-643 du 26 Juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
- Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 04 novembre 2020 donnant délégation du Conseil d'administration au Président du centre de Gestion,
- Vu le règlement interne de la Commande Publique du Centre de Gestion adopté par délibération du Conseil d'Administration n°2022-076 du 27 juin 2022,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2022 relative au compte-rendu de la délégation du Président au Conseil d'Administration.

Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux Centres de Gestion, prévoit en son article 28, la possibilité pour le Président, de recevoir délégation du Conseil d'Administration pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27.

L'article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, prévoit également que le Président rende compte au Conseil d'Administration des décisions prises à ce titre, lors de la plus proche réunion de ce dernier.

Ainsi, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par délibération du 4 novembre 2020 pour les marchés de travaux, de fournitures et de services qui ne relèvent pas de la commission d'appel d'offres, Monsieur WEISS, Président du Centre de Gestion, a procédé **du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022**, à la signature des contrats, conventions, ou marchés à procédure adaptée suivants :

- **Contrat n°16/22** : Signature d'un contrat d'une durée de 3 ans avec la société « **KONE OUEST Normandie** » - 28 Boulevard Industriel – 92600 ASNIERES Cedex, pour la maintenance préventive et le dépannage de l'ascenseur, pièces et main d'œuvre comprises, pour un montant annuel de 2 926.08 € HT, soit 3 511.30 € TTC.
- **Contrat n°17/22** : Signature d'un contrat de maintenance des photocopieurs, tous consommables inclus, avec la société « **RICOH FRANCE** » - Zone SILIC - 7-9 avenue Robert Schuman -94150 RUNGIS, pour une période du 01/07/2022 au 31/12/2023.  
La facturation de cette maintenance s'effectue selon un tarif à la copie, couleur ou noir et blanc, variable en fonction du type de copieur. Le tarif le plus courant est de 0.00378 € / copie NB et 0.0269 € HT / copie couleur.



- **Contrat n°18/22** : Signature d'un bon de commande, pour des mises à niveau sur l'installation hydraulique du bâtiment, auprès de la société **ENGIE COFELY** » - 2 bis rue d'Alembert – 76141 LE PETIT QUEVILLY, pour un montant HT de 6 911.00 €, soit 8 293.20 € TTC. Ces travaux concernent essentiellement le système de récupération d'eau de pluie qui alimente les sanitaires du bâtiment, par l'installation d'un système de by-pass qui permet de sécuriser le dispositif.
- **Contrat n° 19/22** : Signature d'un bon de commande auprès de la société « **NTI SOLUTIONS** » – 6 rue Pierre Bérégovoy – 60000 BEAUVAIS, pour l'acquisition d'un casque téléphonique bluetooth, pour un montant de 448.00 € HT, soit 537.60 € TTC.

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte des contrats signés par Monsieur WEISS, du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2022, dans le cadre de la délégation qu'il a reçue par délibération du 04 Novembre 2020.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Jean-Claude WEISS